

Intervention entreprise extérieure I3	Document Qualité n° : EN/2016/12
Création :21/03/2016 Validation : 01/09/2016	

Intervention d'une entreprise extérieure dans l'insectarium de niveau 3 (I3)

ENTREPRISE INTERVENANTE :
Coordonnées de l'Entreprise :
Date et durée de l'intervention :
Nature des travaux :

- Une copie de ce document sera fournie à l'entreprise intervenante pour qu'elle en prenne connaissance.
- Ce document devra être signé par l'entreprise intervenante représentée par son employé avant de pénétrer dans le I3.
- Dans le cas de travaux, il sera établi un plan de nettoyage / désinfection suivant les règles en vigueur au sein du Centre IRD.
- L'utilisateur I3 en charge de l'intervention s'engage à ce que les autres utilisateurs du I3 soient avertis de l'intervention afin de stopper leurs activités durant l'intervention.
- L'entreprise intervenante sera accompagnée pour l'entrée dans le I3 par un utilisateur I3 . Elle devra prévenir l'utilisateur I3 ou à défaut l'accueil lorsqu'elle quitte le Centre IRD.
- L'intervenant extérieur sera habillé suivant les mêmes règles que lors de la manipulation d'échantillons biologiques dans le I3 (instructions-04 entrée-sortie I3).
- L'utilisateur I3 en charge de l'intervention devra expliquer les instructions liées à l'entrée et sortie du laboratoire I3 à l'employé de l'intervenant extérieur.
- La procédure de déblocage des portes du laboratoire I3 sera précisée par l'utilisateur I3 en charge de l'intervention.
- L'intervenant extérieur s'engage à :
 - ne toucher ni déplacer quoi que ce soit qui ne soit strictement nécessaire à son intervention sans autorisation de l'utilisateur I3.

Intervention entreprise extérieure I3	Document Qualité n° : EN/2016/12
Création : 21/03/2016 Validation : 01/09/2016	

- ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer dans le laboratoire I3.
- utiliser un minimum de matériel. Il tachera également de soigneusement prévoir le matériel nécessaire à l'intervention afin de réduire au maximum les entrées/sorties. Il s'engage par ailleurs à entreposer celui-ci sur un emplacement propre précisé par l'utilisateur I3 en charge de l'intervention. La désinfection du matériel utilisé sera supervisée par l'utilisateur du I3 en charge de l'intervention.

- Seront précisés au Responsable d'Unité ou au Responsable Scientifique du Vectopole le cas échéant les points particuliers liés à la spécificité de l'intervention (arrêt total du I3, ...).

Montpellier, le :

Pour l'entreprise : (nom et signature)	Le Directeur d'Unité : (nom et signature)
---	--